

Genève, le 28-03-2024

Aux membres de l'Assemblée ASRO

Notre réf. 3921-CoT

Rapport de vérification des comptes ASRO 2023

En vertu du mandat qui leur a été confié, les personnes chargées de la vérification soussignées ont vérifié les comptes de l'ASRO arrêtés au 31 décembre 2023.

L'examen du bilan montre un bénéfice de 5'712.29 CHF. La fortune s'établit à 43'742.07 CHF et les liquidités disponibles au compte postal n° 17-338302-9 sont de 30'000.47 francs.

Les contrôles suivants ont été effectués :

- solde des comptes en ouverture et fermeture;
- actifs et passifs transitoires;
- pièces justificatives et leur comptabilisation;
- sondage aléatoire de pièces justificatives.

Evolution du compte d'exploitation (de résultat) par rapport à l'année précédente

Le poste Photocopies et impressions des membres s'est accru de plus de 4000 CHF, en revanche celui des Affranchissements s'est réduit de 1762.51 CHF.

L'introduction des charges fixes et de communication dans la facturation des loyers avec une rétrocession - notamment sur le compte 4340 Communications + internet - a réduit les charges d'administration de 3099.05 CHF.

L'introduction de la facturation aux membres ayant dépassé leur quota d'heures forfaitaires sur le contrat passé avec l'UOG a rétabli les coûts réels de celui-ci, ce qui a procuré une réduction de 1660 CHF sur ce poste.

La situation comptable de notre association étant consolidée, nous préconisons d'affecter le bénéfice procuré par l'exercice 2023 au compte de capital.

Cela étant, nous recommandons à l'assemblée générale d'approuver les comptes présentés, d'en donner décharge aux organes responsables et de remercier le trésorier, Claude Reymond, pour son travail.

Les personnes mandatées à la vérification des comptes :



Leslie MAISON, vérificatrice ASRO



Alain CLEMENCE, vérificateur ASRO